

Attestation Allergènes_2024

Selon le Règlement 1169/2011 modifiant la Directive 2000/13/CE

ERBSLÖH SAS atteste que les produits non mentionnés sur ce document sont exempts d'allergènes, contaminations croisées comprises.

Nous vous conseillons de toujours vérifier la présence/absence d'allergènes sur la documentation technique. Cette attestation pouvant être amenée à évoluer en fonction du référencement des produits.

Cette attestation couvre uniquement la Règlementation Européenne.

Anhydride sulfureux et sulfites :

en concentrations de plus de 10 mg/kg ou 10 mg/litre en termes de SO₂ total

Bougies soufrées	Gerbinol CF	SO ₂ Gaz (gamme)
Claristar	Gom VK	Solution de Gomme Arabique
Clarfruit 200	Isingclair	Solutions sulfureuses (gamme)
Erbigel Liquid 300	IsingDry	Stabiverek
Cuprovin	Kadifit	Sulfo hubert(gamme)
Disques soufre	Littofresh Liquid	Supragel
Drifine	Mèches soufrées	Sweetgum
Dulcegum	Mixgum	Tannivin Color
Erbigel	Oenodose 2g-5g	Tannivin Color granulé
Final Touch (gamme)	Peroxyl	Vitamon Liquid S
GelFlot	Senso Ü / Senso R	Vinprotect
Gelitol 100	SGASF	Vinostab

Poissons et produits à base de poissons à l'exception de :

La gélatine de poisson ou ichtyocolle utilisée comme agent de clarification dans la bière et le vin

Drifine – Isingclair - IsingDry

Lait et produits à base de lait

y compris le lactose

Beerzym BG Super& Combi - Fructozym HPX – Kalcasin - Vegazym HC

08.01.2024

Service Qualité